



Retour CSEC du

26 janvier 2023

1. Approbation des PV du CSEC du 20 octobre 2022

Le 1^{er} Approuvé à l'unanimité, le deuxième n'a pas encore été relu par la direction.

2. Intervention du Président

Le président adresse ses vœux aux équipes.

Il revient sur une année 2022 difficile, il évoque :

- La guerre en Ukraine, provoquant une instabilité sur le continent avec des difficultés d'approvisionnement auprès des fournisseurs, et l'inflation.
- Des sujets sur des enjeux environnementaux qu'il y a urgence à traiter.
- Le contexte épidémiologique et la montée en puissance des arboviroses.
- Un conflit social qui a conduit à des mesures de revalorisation salariale.

Le président nous indique mettre toute son énergie dans la sécurisation de nos missions, il souhaite une meilleure visibilité sur nos trajectoires économiques. Il indique que l'EPRD 2023, a été adopté en Conseil d'Administration mais qu'il y aura encore des arbitrages à faire.

L'EFS est dans l'attente de l'inspection qui doit être menée par l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) et l'IGF (Inspection Général des Finances) décidé par les tutelles et les ministres, L'EFS ne dispose pas encore de leur feuille de route. Ces travaux devront porter sur la pérennité d'un modèle économique, et sur l'avenir de la filière plasma pour fractionnement en France.

Institutionnel : Le président et Marie Emilie Jéhanno ont rencontré François Braun le ministre de la santé et de la prévention ils l'ont trouvé très engagé et réceptif aux enjeux de l'établissement.

Stock : La situation s'est redressée, 98 000 poches en stock à ce jour, ce qui est convenable.

Arrivé de Frédéric Jambon, au département ressources et performance, qui sera l'adjoint de Mme Jéhanno.

Le président tient à saluer l'investissement de Beya Farah et de Daniel Bloom s'agissant de leur dernier CSEC.

3. Information droit d'alerte économique

Le cabinet Syndex présente son rapport sur le droit d'alerte économique.

Rappel Année 2022 :

Augmentation des tarifs de cession des CGR et plaquettes de 3.3%, visant à financer les mesures salariales de fin 2021 (« SEGUR » : 54 points et 15 points). Malgré ces mesures le

turn-over et l'absentéisme sont en forte hausses. Augmentation également du prix du plasma d'aphérèse à destination du LFB passant de 101.5€/L à 110€/L.

L'année 2022 est marquée par une baisse de chiffre d'affaire, non anticipée au budget, due à :

- Une baisse de 4% des cessions de CGR (-19.6M€ de chiffre d'affaire)
- Une baisse de 11% des cessions de plasma d'aphérèse pour fractionnement (-10M€)

La livraison de volume insuffisant au LFB va engendrer des pénalités à hauteur de 2.5M€ Cette facture n'a à ce jour pas été reçue.

Fin 2022, suite au mouvement social, obtention de l'augmentation de 3.5% de la valeur du point.

Budget 2023 : Après de longs échanges avec les tutelles via les différentes auditions du président et via les représentants au Conseil d'Administration.

Les tutelles ont acté :

- Une revalorisation des tarifs de cession des CGR et des plaquettes de 3%.
- Une augmentation du tarif du plasma d'aphérèse à destination du LFB passant de 110€/L à 120€/L. Celui-ci reste tout de même en deçà du prix du plasma mondial et du coût de production.
- Une subvention exceptionnelle de 25 M€ : 10M€ de la CNAM (maintient de la subvention à 20M€ au lieu de 10M€) et 15M€ pour financer l'augmentation des salaires actés en octobre 2022.

- Maintien des 1.5M€ qui visaient à financer la reprise des activités de l'INTS par l'EFS.

L'ensemble de ces financements ont été versés en début d'année, ce qui devrait permettre à l'établissement de fonctionner jusqu'au 1^{er} semestre. Les experts annoncent un assèchement de la trésorerie qui passerait en négatif à partir du mois d'août 2023. (Information non démentie par la direction).

Pourquoi un tel précipice :

- Malheureusement la baisse des cessions de CGR devrait se poursuivre en 2023 : fermeture de lits, politique d'économie des hôpitaux en matière de produits sanguins.
- Inflation : augmentation des coûts des réactifs et des matières premières
- Augmentation des coûts d'énergie +24M€ budgété en 2023.
- Augmentation de la masse salariale suite aux dernières revalorisations salariales.

Dans ce contexte, le modèle économique basé sur le fait que l'excédent généré par les cessions de PSL, finance les activités déficitaires notamment celle des aphérèses plasmatiques à destination du LFB, mais aussi la recherche, ne tient plus.

Les tutelles ont demandé une inspection menée par l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) et l'IGF (Inspection Général des Finances) afin de redéfinir un modèle économique viable.

Questions des élus : La baisse du prix du B de 1 centime annoncé par le gouvernement suite au superprofit en lien avec les tests COVID des laboratoires d'analyses médicales auront-ils un impact sur notre budget ? Pourquoi est-il si difficile d'obtenir des aides de France Relance pour nos activités ?

Directrice des Affaires Financières : Cette baisse du prix du B s'appliquera à l'EFS, et devrait impacter le chiffre d'affaire de 3.5M€, dans l'attente du texte officiel, cette baisse n'est pas inscrite au budget 2023. Quant aux aides de l'état, l'EFS est dans la plupart des cas non éligible de part son statut d'EPIC. Néanmoins il faut rappeler qu'une bonne partie de la recherche est subventionnée par des fonds européens.

Les élus : les conclusions de l'inspection seront-elles des recommandations ou des injonctions ?

La direction répond que pour le moment les inspecteurs n'avaient pas encore de lettre de mission.

Les experts rappellent que l'EFS, de par son statut, ne peut pas être en liquidation judiciaire, l'état doit se porter garant de la trésorerie de l'EFS.

Le président rappelle qu'au-delà d'une situation économique très dégradée, il y a un gros sujet sur l'absentéisme et sur les arrêts longues durées, outre les différentes vagues épidémiques.

Les élus déclarent qu'il n'y a rien de nouveau, puisque cela fait des années que les conditions de travail se dégradent à l'EFS et que la direction ne fait rien (T°C extrême en collecte, augmentation des contraintes horaires soirs, nuits et week-end, multiplication des remplacements au pied levé sans compensation, non-respect de l'ANAT etc..)

Motion des élus adoptée à l'unanimité : "Les élus du CSEC reprennent à leur compte et dans son entièreté le rapport de l'expert Syndex fourni aux membres et présenté ce jour en réunion plénière. Comme le prévoit le cadre réglementaire du droit d'alerte économique, le CSEC souhaite que ce rapport soit relayé auprès des organes dirigeants de l'établissement, donc porté à l'ODJ du Conseil d'Administration du 10 mars 2023."

4. Situation économique et financière EPRD 2023

Point reporté au CSEC du mois de mars, le cabinet Syndex n'ayant pas eu les documents à disposition pour réaliser son rapport.

5. Information consultation sur le déploiement d'AMI dans les DROM

Etat des lieux : A la Réunion, astreinte informatique uniquement le week-end, les informaticiens étant seulement deux.

Aux Antilles (Guadeloupe et Martinique) : astreinte informatique les soirs et week-ends, l'équipe est composée : 1 CDI et 1 alternant en Guadeloupe, 1 CDI en Martinique, et 1 référent informatique en Guyane, le tout appuyé par 1 CDI + 1 missionné à 40% ainsi que le RSI en métropole.

Projet : Suppression des astreintes informatiques des réunionnais compte tenu du dimensionnement de l'équipe, passage sur 100% AMI métropole en heures non ouvrées.

Aux Antilles maintien des astreintes nuits et week-ends en plus d'AMI. Les appels arriveront en métropole s'ils sont dans les heures d'ouverture de métropole, en dehors les appels arriveront sur l'astreinte Antilles. Si AMI ne parvient pas à résoudre le ticket du fait de particularité en local, l'astreinte des Antilles sera contactée.

L'équipe informatique des Antilles ne rentrera pas dans le pool des SN1 d'AMI, car trop peu nombreux. Néanmoins, ils seront planifiés ½ journée par semaine, en doublon avec un expert AMI pour monter en compétence et échanger avec les collègues de métropole.

Les élus font remonter des irrégularités dans le projet, en effet les techniciens informatiques sont planifiés 7 nuits d'astreintes de suite alors que l'avenant n°7 à la convention collective ne permet que 4 nuits par semaine. Les plannings sont à revoir pour être mis en conformité avec nos accords.

L'élu de la réunion, fait part de l'inquiétude des personnels quant aux suppressions des astreintes, personne ne pourra être contacté en cas de nécessité d'intervention physique. Elle rappelle que les inondations des locaux ne sont pas rares en période de cyclone et qu'il faut parfois aller redémarrer les serveurs manuellement.

La direction répond que l'activité devra passer en PCA en attendant les heures ouvrées. Les élus demandent si un mix astreinte AMI/Réunion est envisageable.

Beaucoup de questions étant en suspens, et les CSE des DROM n'ayant pas encore été informés, les élus demandent un report de la consultation.

6. Consultation sur la généralisation du VHE (Virus Hépatite E)

Situation actuelle : Recherche du VHE sur les plasmas sécurisés et les plasmas IA en pool de 6, et recherche en unitaire sur les dons entrant dans la composition des MCGST.

Suite à une préconisation ANSM puis un courrier de la Direction Générale de la Santé, l'EFS réalisera la recherche du VHE sur l'ensemble des dons de sang en pool de 6 à compter du 1^{er} mars 2023. Les donneurs positifs seront contre indiqués 4 mois.

Impact QBD : Mise en place d'un automate de tri pour traiter le tube supplémentaire, pour autant la note indique « aucun impact RH ».

La direction répond que la modernisation du parc d'automates dédiés au DGV (Dépistage Génomique Viral) représente un gain d'ETP, qui vient compenser l'activité supplémentaire en pré-analytique.

Impact prélèvement : Les élus font part de leur inquiétude concernant le volume disponible dans les pochons pour permettre de prélever un tube supplémentaire pour le VHE. Ils rappellent que la direction a omis de comptabiliser dans leur note les tubes PLER (Produits à usage de Laboratoire, Enseignement et Recherche) pour la région HFNO, ou les tubes DVMO. (Donneur Volontaire de Moelle osseuse)

La direction rappelle que la priorité est donnée aux tubes destinés à la QBD.

Impact hémovigilance : Les élus déclarent ne voir aucune évaluation des impacts, pour traiter les cas de donneurs VHE positifs, que se soit par l'hémovigilance où par les sites de collecte vers lesquels les donneurs vont se tourner.

La direction a évalué le nombre de cas positif à 1500 donneurs par an. Un courrier d'information leur sera envoyé, ils devront ensuite retourner un questionnaire au service d'hémovigilance qui devra saisir les réponses dans son logiciel. Selon la direction, très peu d'entre eux retourneront ce questionnaire (évalué à 3 retours par mois), il ne devrait pas y avoir d'impact notable sur le service d'hémovigilance. Par ailleurs des éléments de langage seront à mis à disposition des EPDI et des médecins pour répondre aux questions des donneurs positifs inquiets. La direction précise que le courrier envoyé se voudra très rassurant.

Les élus rappellent que les volumes prélevés sont pharaoniques comparés aux volumes utilisés en QBD, cela représente également une quantité non négligeable de déchet brûlé, et un impact environnemental non négligeable.

Déclaration FO

Les élus FO ne s'opposent pas à cette mesure sanitaire, sécurisant davantage les transfusions sanguines, mais s'opposent catégoriquement à la non prise en charge financière par nos tutelles. Ceci est inadmissible au vu du contexte économique actuel de l'établissement.

Les élus FO du CSEC donneront un avis défavorable.

Votes : 2 favorables, 3 défavorables, 17 abstentions, 2 non exprimés

7. Consultation déploiement d'INS (Identité Nationale de Santé)

Pour rappel l'Identité Nationale de Santé, est une identité numérique à laquelle doit être reliée l'ensemble de nos patients, celui-ci est obligatoire pour toute transmission informatisée de donnée de santé (résultats d'analyses, transfusion etc).

Chaque patient aura un NIR unique (Numéro d'Inscription au Répertoire= N° sécurité sociale).

Les élus demandent des précisions sur le déroulé d'une saisie :

- A l'arrivée de la prescription, recherche de l'individu dans Inlog
- Création du n° de dossier
- Dans la fiche Individu d'Inlog, apparition d'un bouton intitulé INS
- Cliquer sur ce bouton pour déclencher l'appel au téléservice
- Un formulaire apparaît avec les données de la fiche individu Inlog pré remplies

Plusieurs réponses possibles :

- L'individu est connu, la fiche individu se met à jour (2^{-ème} prénom, lieu de naissance)
- L'individu n'est pas trouvé : refaire une recherche avec des informations complémentaires. Si le patient est toujours introuvable, on laisse la fiche individu en l'état.
- Plusieurs individus sont trouvés (homonymes), affiner la recherche et réessayer.

Retour d'expérience avec le CH de Montpellier : 897 demandes ont été analysées en IH DEL et HLA mais seulement 256 d'entre elles possédaient une étiquette comportant le NIR (soit 28.5%). Pas de difficulté de prise en main de l'utilisation de la carte CPS et un temps de

réponse quasi instantané. Le temps supplémentaire par dossier toutefois est estimé à 20 secondes. Il y a eu 3 messages d'erreur du téléservice mais un deuxième appel dans la foulée à permis de joindre le télé service.

Impact identitovigilance : 239 retours conformes (93.35%) 12 retours du télé service avec identité non trouvés :

- Commune de naissance non connue dans la base, suppression de celle-ci pour faire aboutir l'appel
- Identité non trouvée quand il y a un deuxième prénom saisi dans Inlog
- Difficulté à relier les identités lorsqu'il y a des prénoms composés
- Impossible de différencier les homonymes car les étiquettes INR ne disposent pas du code INSEE sur le lieu de naissance.

Questions des élus : D'autres sites doivent tester ce dispositif, quels sont-ils ?

La direction évoque le site de Rennes et un autre site Lyonnais mais tout n'est pas encore finalisé. Le site de Montpellier doit passer en production dès le feu vert de la région.

Le élu : Le délai de traitement de 20 secondes par dossier, paraît considérable, d'autant plus qu'il s'ajoute à la consultation de la BNPI car la mise à jour du nombre d'occurrence n'est toujours pas fonctionnelle. Une nouvelle version d'Inlog sera-t-elle nécessaire ?

La direction nous informe que cette mise à jour devrait intervenir dans les prochaines semaines, par contre la mise en place de l'INS requiert la version 7.0 d'Inlog qui sera déployée début mars.

Les membres du CSEC souhaitent reporter l'avis, car le retour d'expérience est trop mince pour évaluer les impacts d'un déploiement national.

La direction partage, les élus donnent leur aval pour lancer des tests sur 10 sites et être consultés au 2^{ème} semestre, à l'appui d'un retour d'expérience plus conséquent. Les sites concernés devront faire l'objet d'une information préalable auprès de leur CSE régional.

8. Information sur la mise en place de la direction des relations sociales

La direction nous informe de la création d'une direction des relations sociales. Suite à un dialogue social extrêmement compliqué ces 3 dernières années, des travaux d'analyses de diagnostic ont été engagés pour améliorer la situation et proposer une nouvelle organisation.

Il en résulte une organisation inadaptée qui nuit à la qualité des échanges entre instances et direction, ce qui est contraire à ce que souhaite l'établissement.

Le DRH national précise qu'il n'y a pas de sujet de personne mais uniquement organisationnel.

Pour ce faire, le service relation sociale aujourd'hui attaché à la DRH, aura un directeur dont le recrutement est en cours. Celui-ci sera intégré au COMEX et rattaché directement au

président. Le périmètre de la DRH nationale sera revu en conséquence. Le DRH ne se désengage pas mais cette organisation donnera un souffle supplémentaire.

L'objectif est également de progresser sur l'articulation avec les DRH et instances régionales.

La direction précise qu'il n'y aura pas de lien hiérarchique entre cette nouvelle entité et les directions régionales, mais compte bien fluidifier les échanges.

La note fait état d'échanges informels entre la direction et les instances représentatives, mais les élus mettent en garde, il ne doit pas y avoir de négociations avec tel ou tel syndicat avant les réunions de négociation. La direction propose des échanges informels en intersyndicales pour que tout le monde ait le même niveau d'information.

Les instances représentatives suivront de prêt la mise en place de ce nouveau dispositif et espèrent que la personne qui représentera la direction aura mandat pour pouvoir pleinement négocier en séance, ce qui n'était plus le cas depuis quelques temps.

Les élus affirment également que les accords nationaux devront à l'avenir être appliqué de façon plus rigoureuse en région.

9. Information sur le RETEX de la TMC, pérennisation de cette organisation

Fin décembre, 69 des 76 équipes des services de prélèvements en collecte mobile ont, ou sont en cours de déploiement de la TMC.

Pour faire face à la pénurie de médecin, la permanence téléphonique des médecins TMC est organisée sous forme de solidarité nationale depuis avril 2022.

Cette organisation a permis le maintien de 536 collectes TMC équivalant à 30 000 dons.

Suite à la mise en place

- Il n'est pas constaté d'augmentation d'appel non aboutie,
- Le temps d'attente reste stable
- Le taux d'occupation des médecins est en hausse, 15% mais reste très faible.

La Direction Générale de la Santé a accepté le fait que le médecin TMC puisse être en deuxième ligne sur une maison du don tant qu'il n'assure pas les entretiens pré dons. Il est ainsi responsable de la collecte sur site, et peut se déconnecter en cas d'intervention sur un malaise. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de planifier une IDE de supervision, le médecin est en charge de la clôture de la collecte.

Sur 35 jours d'essai, on note 11 journées avec des déconnexions, n'ayant pas entraîné de modification des prises en charge.

10. Information sur la digitalisation des entretiens de carrières

L'objectif est de simplifier le processus, d'extraire plus facilement les éléments des entretiens, et de simplifier l'élaboration du plan de développement des compétences.

Sont concernés par cette digitalisation :

- Les Entretiens Annuels d'Evaluation,

- Les Entretiens Professionnels, tous les 2 ans,
- Les Bilans Professionnels, tous les 6 ans, à l'issue du 3^{ème} EP.

L'outil retenu est TalentSoft. L'accompagnement des salariés est prévu sous forme de tutoriel.

Un temps de préparation de l'entretien sur le temps de travail sera planifié sur l'outil en amont de l'entretien. La signature des entretiens se fera également dans l'outil.

Coût de l'investissement 135 000€ puis 60 000€ d'abonnement annuel.

Un audit RGPD de ce processus digitalisé a été mené, le rapport définitif est attendu pour février 2023.

Déploiement prévu à partir du 20 mars.

Remarques des élus : Attention, beaucoup de salariés ont du mal à s'approprier les nouveaux outils informatiques il faudra les accompagner et prévoir des ordinateurs en quantité suffisante.

11. Politique sociale et conditions de travail 2023

11.1 PAPRIACT 2023

11.2 Plan de développement des compétences 2023

Reporté faute de temps.

12. Information sur le dispositif de prévention et de traitement des situations de harcèlement sexuel et d'agissement sexiste

Reporté faute de temps

Prochain CSEC Jeudi 23 mars 2023.